

Mauritanie/Maroc

Signature d'un programme de coopération dans le domaine de l'éducation

M. Mohamed Lemine Ould Deidah, ministre de l'Education Nationale a signé jeudi à Nouakchott avec M. Habib El Malki, ministre marocain de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur, de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique un accord se rapportant à la réalisation du programme d'exécution de la coopération bilatérale en matière d'éducation et d'enseignement supérieur pour les années 2005, 2006 et 2007.

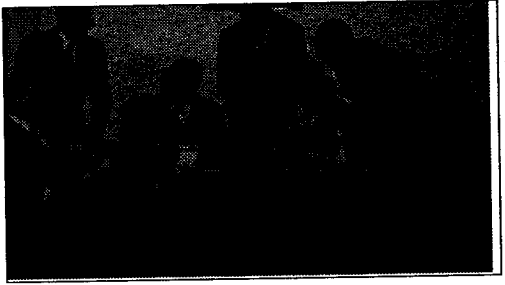
Le programme qui entre en vigueur à compter de la date de sa signature comporte 17 articles touchant les domaines de transfert des compétences, de l'enseignement privé, de la formation, de la coopération pédagogique, de l'échange des documents et de la recherche.

Prenant la parole à cette occasion, M. Mohamed Lemine Ould Deidah a déclaré que la Mauritanie et le Maroc sont liés par des relations de fraternité et d'amitié très profondes dictées par l'histoire, la géographie et les valeurs civilisationnelles communes. Ces relations, a-t-il précisé ont connu une évolution rapide grâce à la volonté suprême des dirigeants des deux pays, Son Excellence Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya et Sa Majesté Mohamed VI.

Le ministre a souligné que ces relations se sont renforcées dans tous les domaines et particulièrement dans celui de l'enseignement qui bénéficie d'un intérêt particulier de la part du Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, eu égard au rôle décisif de ce secteur dans le développement économique et social.

Le ministre a enfin indiqué que cet accord renforcera davantage la coopération bilatérale dans ce domaine vital.

Pour sa part, M. Habib El Malki,



s'est félicité de l'accueil qui lui a été réservé, à sa délégation et à lui-même par le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, accueil qu'il a qualifié d'hommage adressé au Maroc.

Le ministre marocain a hautement salué l'intérêt qu'accorde la Mauritanie, à sa tête le Président de la République, Monsieur Maaouya Ould Sid'Ahmed Taya, à l'enseignement.

Il a, dans ce cadre, réaffirmé l'engagement du gouvernement marocain à respecter les clauses de l'accord qui vient d'être signé entre les deux pays.

Le ministre marocain avait visité jeudi matin, en compagnie de son homologue mauritanien, le centre de consolidation de l'enseignement des langues et l'université virtuelle à l'université de Nouakchott où il a suivi des exposés sur les missions assignées au centre et aux méthodes d'enseignement qu'il utilise.

A l'université virtuelle, les deux délégations ont suivi un exposé présenté par le doyen de la faculté des sciences et techniques sur les services dispensés par cette université et l'échange de données qu'elle effectue avec plusieurs universités du monde.

La signature de l'accord s'est déroulée en présence du ministre chargé de la lutte contre l'analphabétisme, de l'orientation islamique et de l'enseignement originel, du secrétaire d'Etat auprès du ministre marocain de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur, de la formation des cadres et de la recherche scientifique, du secrétaire général du Ministère de l'Education Nationale.